

A l'origine du travail, la conviction d'une professeure de droit de la migration, selon laquelle les migrants sont coincés dans un parcours complexe qu'ils ne comprennent pas. © MICHEL TONNEAU.

Des chercheurs de l'UCLouvain se sont penchés sur l'insécurité administrative suscitée par l'évolution des politiques migratoires qui resserrent toujours plus les conditions et les durées de séjour.

LORRAINE KIHLM

Et si l'évolution de nos politiques migratoires vers davantage de séjours limités et davantage de contrôles était finalement productrice d'irrégularité ? Dans sa dernière publication de Sociétés en changement, l'UCLouvain se penche sur les effets de l'insécurité administrative en Belgique à partir des recherches croisées de sociologues, juristes et démographes publiées dans l'ouvrage multidisciplinaire *Composer avec les normes, Trajectoires de vie et agentivité des migrants face au cadre légal*.

A l'origine de ce travail, la conviction d'une professeure de droit de la migration, Sylvie Sarolea, arrivée à la conclusion après des années de pratique comme avocate que les migrants étaient coincés dans un parcours complexe qu'ils ne comprenaient pas. « Il y a beaucoup d'obstacles qui suscitent des réactions différentes : certains vont avoir une approche très orthodoxe, d'autres vont jeter l'éponge tout de suite, certains alternent entre les deux positions et essaient de se remettre dans le circuit ou finissent par tenter d'autres pistes hors des clous », détaille la spécialiste. « Ce cadre est tellement contraignant qu'il peut avoir des conséquences sur leur choix : des personnes vont essayer de faire des études car ils ont l'impression que ça marche mieux pour les papiers ou vont demander l'asile en pensant avoir plus de chances. Parfois, cela représente des opportunités, parfois cela peut avoir des conséquences dramatiques car ça les éloigne de leur projet de vie, leur donne l'impression qu'on leur a volé leur vie. » Pariant sur la complémentarité des disciplines plusieurs universitaires de l'UCLouvain tournant autour des mêmes constats ont ainsi coordonné leurs recherches pour objectiver le phénomène d'incertitude administrative et son impact sur les migrants.

« Comme si on t'enfermait dans une cage en te disant : "Ne rêve plus" »

L'insécurité administrative évoquée par Sylvie Sarolea, Paul en fait encore des cauchemars la nuit. « Quand tu traînes dans le système, c'est comme si on t'enfermait dans une cage et qu'on te disait : "Ne rêve plus." », résume le Rwandais qui a fini par être reconnu réfugié après huit ans d'errances entre procédures d'asile et longue phase d'irrégularité, jusqu'à ce que quelqu'un l'oriente vers les bons outils. En l'occurrence, vers une association médicale qui a pu documenter les séquelles liées aux tortures, donnant ainsi du crédit à un témoignage que les autorités n'avaient pas cru. « Maintenant c'est apaisant de se dire qu'on est là légalement, on va pouvoir faire beaucoup plus de choses. Mais le stress, la peur restent toujours là. C'est une carte temporaire. On ne sait pas ce que le système va nous dire. Ce qu'on n'aura pas prouvé. » C'est que jusque-là, l'histoire belge de Paul et Geneviève (*), c'était un mauvais film : succession de décisions négatives, avocat véreux, escroquerie aux papiers, passage en centre fermé, idées noires, dossiers à refaire, dossier à re-refaire, humiliation des rendez-vous médicaux lorsqu'il faut tendre la carte d'aide médicale urgente où le fonctionnaire a



A vouloir trop contrôler, on crée des sans-papiers

écrit en gros « sans-papiers ». Une usure qui a failli leur coûter leur couple. « La décision négative après le deuxième recours, ça a été un coup dur », se souvient Geneviève (35 ans). « Là, on est devenu de vrais sans-papiers, on a perdu l'espoir d'obtenir un jour l'asile en Belgique. Et là, on a vu tout le monde nous abandonner : la famille, les gens qui se disent que demain c'est à leur porte que tu vas taper. » C'est en se reconstruisant un réseau via le travail (au noir) et l'engagement progressif dans la cause des sans-papiers que le couple a retrouvé un soutien après plusieurs années avec des gens qui les ont poussés à retenter leur chance. Une élément qui ressort des travaux de recherche de l'UCLouvain : le rôle clé que le réseau peut jouer pour dégager (ou pas) une marge de manœuvre malgré un cadre extrêmement contraint.

La majorité des migrants passent par la case séjour irrégulier Intuitivement, on serait tenté de penser que ces risques d'irrégularité touchent essentiellement les demandeurs d'asile comme Paul et Geneviève sachant que plus d'une décision sur deux est négative. C'est en tout cas ce qui était postulé. Mais les sociologues sont venus nuancer le constat en faisant remonter leur travail de terrain en milieu universitaire (notamment). Selon eux, l'insécurité administrative affectait aussi d'autres profils de migrations.

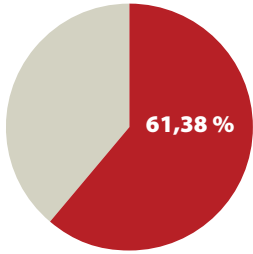
Pour tester l'hypothèse, le démographe Bruno Schoumaker a analysé les données de la Banque-Carrefour sur une quinzaine d'années afin de suivre l'évolution du statut de migrants de trois groupes nationaux (parce qu'il fallait bien choisir) : les Congolais, surreprésentés dans les parcours d'asile, les Indiens, qui ont plutôt un profil de migrants économiques et les Américains, perçus comme des migrations « idéales » (comprendre : faciles). Et là, surprise – mais alors une vraie surprise : plus de 60 % des personnes se sont trouvées au moins une fois en situation d'irrégularité sur le territoire et ce quelle que soit leur nationalité. La situation est certes particulièrement instable pour les Congolais (76 %), ce qui tend à confirmer que les parcours d'asile sont plus compliqués, mais l'irrégularité affecte donc bien tous les types de profils.

« C'est surtout lié au renouvellement de séjour », souligne la doctorante Sa-

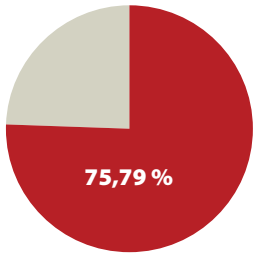
rah Smit. Le système – exigeant, rigide et distant – s'accommode mal des cas particuliers de sorte que le moindre incident de parcours conduit vite à un refus. Dans son enquête de terrain, la sociologue, qui s'est intéressée aux stratégies déployées par les migrants, raconte par exemple le parcours de Christine, une doctorante américaine arrivée en Belgique depuis les Pays-Bas, sans visa. « Au fur et à mesure des demandes de renouvellement, ça s'est avéré être un problème, à tel point qu'elle n'a pas pu rentrer voir sa famille pendant les fêtes parce qu'elle attendait une décision sur son dossier. Puis quand elle a rencontré quelqu'un avec qui elle a projeté de

Part des migrants américains, congolais et indiens ayant été en situation irrégulière

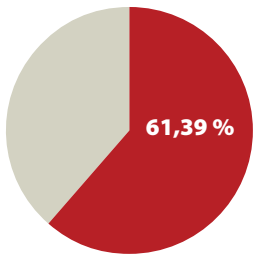
Américains
Individus ayant connu au moins un épisode d'irrégularité



Congolais
Individus ayant connu au moins un épisode d'irrégularité



Indiens
Individus ayant connu au moins un épisode d'irrégularité



Source : Registre national belge (1999-2014) / UCLouvain

vivre quelque temps dans un autre pays, elle a postposé le temps d'obtenir la nationalité pour sécuriser son séjour. Les personnes revoient leurs projets à l'aune de ces contraintes, la question des papiers flotte au-dessus de tout nouveau projet. »

Besoin d'un « guichet migratoire »

Et le système est lui-même parfois à l'origine de l'irrégularité. « Le bureau long séjour de l'Office des étrangers, qui s'occupe des renouvellements, présente un gros arriéré », relève Sylvie Sarolea. « Les personnes doivent déposer leur dossier 45 jours avant l'expiration de leur titre de séjour. Elles attendent parfois trois semaines, trois mois après le délai. Un étudiant qui travaille pour financer ses études, va devoir suspendre ses activités pendant cette période faute de permis. Mais quand il se tourne vers le CPAS pour avoir une aide il perd son statut parce qu'il n'est pas censé être une charge pour l'Etat. » Signe de cette tendance : l'avocate est de plus en plus sollicitée pour suivre des dossiers de renouvellement « alors qu'en fait, on ne sait pas vraiment aider pour la procédure ».

Mais tout ne va pas mal. Ces dernières années, un élément procédural a quelque peu corrigé le système, explique la juriste, dans la mesure où l'Office des étrangers a intégré le droit à être entendu. De sorte que l'administration est obligée de prévenir sur le mode : nous avons un élément qui laisse penser que vous ne remplissez plus les conditions. « Mais ce n'est pas un dialogue, comme le permettrait un guichet migratoire. » Dans leur recommandation, les universitaires recommandent d'ailleurs notamment l'ouverture d'un lieu de dialogue. « L'administration tend à objecter que cela prendrait trop de temps mais je ne suis pas convaincue que ce soit plus chronophage que d'avoir un recours, éventuellement une annulation des juges et le carrousel administratif habituel. » Autres pistes évoquées : la simplification des procédures, jugées peu lisibles – un grand chantier de simplification de la législation est en cours – ou encore des efforts en matière de délai de traitement.

(*) Le couple a demandé à conserver l'anonymat invoquant deux motifs : un sentiment d'insécurité juridique qui perdure et le regard des personnes à qui ils ont caché pendant des années leur statut de sans-papiers.

Sociétés en changement

L'Institut d'analyse du changement dans l'histoire et les sociétés contemporaines (Iacchos) regroupe dix centres de recherche de l'UCLouvain. Son objet : mettre en avant certains travaux de recherche de 200 chercheurs de l'université et injecter autant de « nourriture » au débat public. Les résultats de leurs études paraissent dans la publication *Sociétés en changement* et dans *Le Soir*.